

**Bureau**

Publié le : 08/04/2025

Séance du jeudi 27 mars 2025

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 20 mars 2025, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 5, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h17

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON (à compter de la question n°4), M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n°4), M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°55 incluse), M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE (à compter de la question n°4), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n°4), M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à compter de la question n°4), M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'à la question n°46 incluse), M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : M. François BOUSSO, M. Benoit VUILLEMIN

Secrétaire de séance : M. Frank RACLOT

Procurations de vote : M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, M. Benoit VUILLEMIN donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET

Délibération n°2025/2025.00075

Rapport n°17 - Soutien du Festival des Jeunes chercheurs organisé par l'Université Marie et Louis Pasteur

Soutien du Festival des Jeunes chercheurs organisé par l'Université Marie et Louis Pasteur

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°2	12/03/2025	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2025 et PPIF 2025-2029 « Enseignement supérieur »	Montant prévu au BP 2025 : 430 800 € Montant de l'opération : 5 000 €

Résumé :

L'université Marie et Louis Pasteur (UMLP) accueille en mai 2025 à Besançon le « Festival des Jeunes Chercheurs » organisé dans le cadre du réseau national « Expérimentarium ». Cet événement de trois jours vise à développer des rencontres conviviales et insolites entre des doctorants locaux de toute la France, le grand public et des scolaires pour favoriser la découverte des sciences et sensibiliser aux grands enjeux scientifiques. Plus d'un millier de rencontres sont prévues sur les trois jours du festival et en différents lieux du territoire.

L'UMLP sollicite le soutien GBM à hauteur 6 000 € pour l'organisation de cette première édition bisontine. Il est proposé au Bureau de subventionner l'action à hauteur de 5 000 €.

I. Le réseau « Expérimentarium » renforce les liens Sciences-Société

Initié en 2001 à l'université de Bourgogne, le programme « Expérimentarium » permet à des jeunes chercheurs de toutes les disciplines de rencontrer le grand public et des scolaires lors d'ateliers-discussions aux formats variés. Autour d'expériences ou d'objets insolites, le chercheur raconte son métier, son quotidien, invite au questionnement et entraîne le public au cœur de la recherche « en train de se faire », de manière dynamique et accessible.

Unique en Europe, ce programme a, depuis 2015, essaimé en Franche-Comté, Normandie et Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre d'un Programme d'Investissement d'Avenir (PIA). Les régions Lorraine, Guyane, Réunion et le Québec se sont également engagées dans la dynamique.

L'université Marie et Louis Pasteur participe activement à ce programme en formant une vingtaine de jeunes chercheurs chaque année, et en développant des rencontres avec tous types de public sur son territoire.

II. Un festival dédié aux jeunes chercheurs et à tous les publics

Ce réseau d'acteurs nationaux et internationaux de la médiation scientifique organise annuellement le « Festival des Jeunes Chercheurs » où des doctorants de l'ensemble des régions partenaires rencontrent les publics lors de trois journées, couplées à la Nuit des Musées. Ce format permet de rapprocher la science du citoyen, de valoriser la formation de doctorat, de favoriser des rencontres interdisciplinaires, ainsi que de créer un moment de partage entre jeunes chercheurs.

Le Festival propose des formats originaux de rencontres dans des lieux parfois insolites de la ville afin de créer du lien avec tous les publics (marchés de plein vent, MJC, bars, salles de classe, musées, etc.). La convivialité est au cœur de cette démarche de partage des sciences et de sensibilisation du public aux enjeux scientifiques (curiosité, méthode, doute et rigueur).

Il se décline en une soirée de lancement le jeudi, une journée dans les établissements scolaires le vendredi, des rendez-vous dans la ville le samedi en journée et une participation à la Nuit des musées en soirée.

Le Festival, qui s'est déjà tenu à Dole, Arles, Rouen, Dijon, Le Mans et la Réunion, réunit une cinquantaine de chercheurs, une dizaine de médiateurs scientifiques et permet de toucher entre 2 000 et 4 000 personnes.

L'université Marie et Louis Pasteur, et son Service sciences, arts, culture, ont souhaité accueillir l'édition 2025 du Festival à Besançon et sollicitent Grand Besançon Métropole pour un soutien à hauteur de 6 000 € sur un budget total prévisionnel de 35 500 €.

Le festival des Jeunes Chercheurs est par ailleurs soutenu par la Région Bourgogne-Franche-Comté et le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Mme Frédérique BAEHR (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 5 000 € à l'Université Marie et Louis Pasteur en vue de la mise en œuvre du Festival des Jeunes Chercheurs,**
- **approuve la convention correspondante jointe en annexe,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 1

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Franck RACLOT
Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Direction chargée de l'exécution de la convention :

Pôle Développement - Direction Economie, Emploi, Enseignement supérieur et Commerce

Affaire suivie par : **Charline BROCHET** Tel : 03 81 61 51 59 / charline.brochet@grandbesancon.fr

	Convention relative à l'attribution à l'université Marie et Louis PASTEUR (uMLP) d'une subvention pour la réalisation du Festival des Jeunes Chercheurs – 2025.
---	--

Entre :

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole représentée par Madame Anne VIGNOT, Présidente en exercice, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération du Bureau en date du 27/03/2025, ci-après désignée « **GBM** », d'une part,

Et

L'Université Marie et Louis PASTEUR, dont le siège est situé 1 rue Claude Goudimel à Besançon, représentée par sa Présidente Marie-Christine WORONOFF, ci-après dénommée « **l'uMLP** » ou « **le bénéficiaire** » d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention vise à définir les modalités du soutien accordé par GBM au Festival des Jeunes Chercheurs organisé par l'uMLP courant mai 2025.

1. Le réseau « Expérimentarium » renforce les liens Sciences-Société

Initié en 2001 à l'université de Bourgogne, le programme « Expérimentarium » permet à des jeunes chercheurs de toutes les disciplines de rencontrer le grand public et des scolaires lors d'ateliers-discussions aux formats variés. Autour d'expériences ou d'objets insolites, le chercheur raconte son métier, son quotidien, invite au questionnement et entraîne le public au cœur de la recherche « en train de se faire », de manière dynamique et accessible.

Unique en Europe, ce programme a, depuis 2015, essaimé en Franche-Comté, Normandie et Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre d'un Programme d'Investissement d'Avenir (PIA). Les régions Lorraine, Guyane, Réunion et le Québec se sont également engagées dans la dynamique.

L'université Marie et Louis Pasteur participe activement à ce programme en formant une vingtaine de jeunes chercheurs chaque année, et en développant des rencontres avec tous types de public sur son territoire.

2. Un festival dédié aux jeunes chercheurs et à tous les publics

Ce réseau d'acteurs nationaux et internationaux de la médiation scientifique organise annuellement le « Festival des Jeunes Chercheurs » où des doctorants de l'ensemble des régions partenaires rencontrent les publics lors de trois journées, couplées à la Nuit des Musées. Ce format permet de rapprocher la science du citoyen, de valoriser la formation de doctorat, de favoriser des rencontres interdisciplinaires, ainsi que de créer un moment de partage entre jeunes chercheurs.

Le Festival propose des formats originaux de rencontres dans des lieux parfois insolites de la ville afin de créer du lien avec tous les publics (marchés de plein vent, MJC, bars, salles de classe, musées, etc.). La convivialité est au cœur de cette démarche de partage des sciences et de sensibilisation du public aux enjeux scientifiques (curiosité, méthode, doute et rigueur).

Il se décline en une soirée de lancement le jeudi, une journée dans les établissements scolaires le vendredi, des rendez-vous dans la ville le samedi en journée et une participation à la Nuit des musées en soirée.

Le Festival, qui s'est déjà tenu à Dole, Arles, Rouen, Dijon, Le Mans et la Réunion, réunit une cinquantaine de chercheurs, une dizaine de médiateurs scientifiques et permet de toucher entre 2 000 et 4 000 personnes.

L'université Marie et Louis Pasteur, et son Service sciences, arts, culture, ont souhaité accueillir l'édition 2025 du Festival à Besançon et sollicitent Grand Besançon Métropole pour un soutien à hauteur de 6 000 € sur un budget total prévisionnel de 35 500 €.

Le festival des Jeunes Chercheurs est par ailleurs soutenu par la Région Bourgogne-Franche-Comté et le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Article 2 : Montant de la subvention

GBM attribue au bénéficiaire une subvention de 5 000 €.

Ce montant d'aide ne pourra être réévalué, même si le coût global des projets devait être révisé à la hausse.

Article 3 : Versement de la subvention, suivi et contrôle

Cette subvention forfaitaire sera versée sur le compte du bénéficiaire en une fois après signature de la présente convention par la dernière des parties.

Ce versement unique ne dégagera pas le bénéficiaire de sa responsabilité de fournir, une fois les actions réalisées :

- un bilan synthétique qualitatif et quantitatif des actions menées dans les 6 mois suivant la date de clôture du projet accompagné de photos valorisant l'action ou les actions conduites.
L'uMLP accorde les droits d'image à GBM afin qu'elle en fasse la promotion le cas échéant.
- un état récapitulatif des dépenses acquittées, daté et signé par le représentant légal de l'établissement.

Si l'action initialement soutenue venait à être modifiée, le bénéficiaire s'engage à en informer GBM par un courrier dûment motivé, dans les meilleurs délais.

En outre, le bénéficiaire s'engage :

- à tenir une comptabilité sur laquelle figurent tous les éléments nécessaires à l'évaluation précise des dépenses visées à la présente convention, à savoir :
 - les dépenses effectuées conformément à l'assiette et l'objet de l'aide (factures externes ou documents analytiques internes) ;
 - cette comptabilité, ainsi que les éléments de comptabilité générale s'y rapportant seront, en cas de demande, tenus à la disposition de GBM ou d'un représentant accrédité.
- à se soumettre à tout contrôle technique et financier effectué par les services de GBM ou par tout représentant accrédité par elle, ainsi qu'à donner toutes facilités pour l'exercice de ce contrôle, notamment en ce qui concerne les vérifications sur pièces et sur place ;
- à répondre aux demandes d'informations à des fins statistiques ou d'analyse émanant des services de GBM (dans la limite de cinq ans après le terme de la convention).

Article 4 : Reversement et résiliation

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et, en particulier, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention, de l'absence de publicité mentionnant le soutien de GBM (art. 6) ou du refus de se soumettre aux contrôles, GBM pourra exiger le reversement partiel, ou total, des sommes versées.

